L'ABBAYE CISTERCIENNE

DE LA NOE

ET

L'ORGANISATION DE SON DOMAINE ENTRE ÉVREUX ET CONCHES (1166-1250)

PAR

Maurice BÉGUIN

AVANT-PROPOS

L'abbaye de la Noë est une de ces abbayes cisterciennes beaucoup moins connues que les abbayes bénédictines, parce qu'elles ont été beaucoup moins étudiées, mais qui néanmoins nous semblent offrir un grand intérêt; car si elle n'eut jamais une histoire pittoresque ou retentissante, elle influença et couvrit exclusivement pendant des siècles un petit territoire qui ne serait jamais étudié si on ne dépouillait pas les chartes provenant des archives de ce monastère.

Nous nous sommes proposé, en le faisant, un double objet. Pour l'histoire locale, d'une part, et pour l'histoire générale, d'autre part, nous avons essayé de tirer de ces chartes les renseignements qui pouvaient, ou corroborer des points déjà connus, ou mettre un peu en lumière des points jusqu'ici restés dans l'ombre.

Or, pour le laps de temps compris entre 1166 et 1300, l'abbaye de la Noë nous a laissé un fonds de plus de 400 chartes, tant aux Archives de l'Eure qu'à la Bibliothèque Nationale, fonds dont les pièces, quoique bien succinctes, n'en sont pas moins assez suggestives au point de vue des renseignements qu'on en peut tirer. Dans le dessein de ne fournir que des indications précises, et éviter de généraliser aux dépens de l'exactitude, nous nous sommes borné à ce qui concernait une partie du domaine (bassin de l'Iton) et, de plus, nous nous sommes borné à une période limitée (1166 à 1250), ce qui, particulièrement en ce qui touche l'onomastique ou l'influence des moines, nous permettait d'approfondir tout en restant précis. Nous avons tenu, du reste, à ne tirer notre texte que des seules chartes, renvoyant en note tous renseignements pris à une autre source, originale ou imprimée.

Une fois prises ces dispositions, le dépouillement des chartes de la Noë nous a permis de tirer des renseignements sur :

- a) Les chartes elles-mêmes et l'histoire du fonds d'archives de la Noë;
 - b) Sur l'abbaye et les moines;
- c) Sur l'agriculture, le droit, les institutions, les personnes et noms de personnes, les lieux et noms de lieux.

Ces renseignements, c'est en nous fondant sur les divisions ci-dessus que nous les avons répartis pour établir un cadre plus détaillé, plus précis, qui, outre qu'il nous a servi de guide dans la composition de notre travail, peut nous servir aussi pour donner un aperçu de ce que nous avons voulu que soit ce travail.

Bibliographie des sources originales et non originales (imprimées ou manuscrites).

Préliminaires et fixation de la date de fondation de l'abbaye, que jusqu'ici on faisait remonter à 1144 ou 1145 et qui, en réalité, ne remonte qu'à la fin de 1166 ou commencement de 1167.

I. — LES ARCHIVES

1. Les chartes et les sceaux. — Description des petites chartes de la Noë, leur teneur, phrases initiales, serments. date, mode de scellement, sceaux. Il y a 165 sceaux inédits à la Bibliothèque Nationale sur les chartes de la Noë. Cette intéressante collection n'a jamais été signalée dans aucun ouvrage. Nous les énumérons et les décrivons, nous donnons une reproduction de vingt d'entre eux. Listes de témoins,

profit qu'on en peut tirer pour l'onomastique, la généalogie, l'histoire des métiers.

2. Histoire du fonds d'archives. — Histoire de nos chartes, à la Noë d'abord, puis à la Bibliothèque Nationale, aux Archives de l'Eure. Fait curieux, ces chartes furent en partie vendues par les moines à Colbert pour la Bibliothèque du Roi (au xviie siècle donc, et non au xviiie comme on l'a dit). Il est rare de voir ainsi un monastère se dépouiller de ses titres. — Histoire des inventaires et des cotes au dos des chartes depuis les temps des premiers classements faits à l'abbaye jusqu'à nos jours. — Un fragment de cartulaire de la Noë.

II. - L'ABBAYE ET LES MOINES

- I. L'abbaye et l'église. Il ne reste plus que des ruines, et de l'abbaye de la Noë avant sa destruction au XIX^e siècle, il ne nous est parvenu ni dessin ni plan. Nous essayons de la reconstituer au XIII^e siècle à l'aide de deux devis du XVIII^e, devis dressés en vue de réparations, et qui fournissent un certain nombre de précisions sur les « anciens bâtiments » qui devaient constituer l'abbaye primitive. Nous donnons un plan en annexe. L'église de la Noë, particulièrement, est intéressante parce qu'elle est très cistercienne par son allure et sa simplicité, et que cependant elle offre des points incontestables de rapprochement avec certaines églises du nord de la Normandie, contemporaines de sa construction, Fécamp, par exemple.
- 2. Les moines de la Noë. Leurs qualités de moines, leur influence à cette époque sur le pays entre Évreux et Conches; manifestation de cette influence en ce qui concerne la liturgie monastique de la Noë; autres renseignements sur la liturgie. La vie intellectuelle des moines: nous sommes à même de compléter la liste des manuscrits de la Noë jusqu'ici connus.

III. — LE DOMAINE

1. Institutions concernant le domaine. — Les chartes nous fournissent des renseignements sur l'intervention du pouvoir

royal, elles nous signalent l'existence d'un bailli à Évreux au XIII^e siècle, l'existence d'un sénéchal à Conches. Intervention du pouvoir féodal, ecclésiastique. Ce que les chartes nous révèlent de la condition des personnes et des terres vient corroborer l'opinion qu'on commence à se faire de la situation des campagnes au moyen âge, moins misérable qu'on ne l'avait cru jusqu'ici. Institutions financières (monnaie, intéressante période de transition, monnaies angevines et tournois, impôts, droits féodaux). Institutions judiciaires, militaires.

- 2. Agriculture. A propos du domaine, modes d'exploitation, instruments, bétail, de même qu'au sujet des prix, produits, mesures, commerce et industrie, artisans (renseignements fournis souvent par les listes de témoins), les chartes de la Noë, pour le domaine de l'Iton, nous permettent de compléter ou au moins de préciser les données de L. Delisle dans la Condition de la Classe agricole, Delisle n'ayant étudié, des chartes de notre abbaye, que celles de la Bibliothèque Nationale.
- 3. Droit. Les chartes nous fournissent des renseignements nombreux sur les modes de cession (don, location, vente, échange, gages même, sur lesquels elles donnent des précisions nouvelles). Intervention du suzerain et de la famille. A ce propos, les chartes de la Noë étant à peu près contemporaines de la « Très ancienne coutume », il ne nous a pas semblé sans intérêt de citer les points de droit familial normand que nous ont transmis les chartes de la Noë. Objet des cessions (meubles, immeubles ou droits). Force de la propriété ainsi acquise, sa durée. Rétentions par les donateurs ou cédants. Enfin quelques indications concernant contestations ou procès.
- 4. Nous avons groupé en une table alphabétique les renseignements sur les personnes (généalogie, suzerainetés, alliances, durée d'existence de certaines personnes attestées par les dates des chartes) et formes de noms de personnes. Dans la même table sont réunis les renseignements sur les noms de lieu (qui viennent compléter le dictionnaire topographique de Blosseville, et donner en plus quelques précisions nouvelles sur la topographie d'Évreux au XIIIe siècle); enfin, les différentes formes de noms de lieu. Utilisation des listes de témoins, des indications au dos des chartes. Renvoi aux

pages du texte où sont mentionnés des noms de personnes ou de lieu.

CONCLUSIONS

Les conclusions forcément modestes d'un travail comme celui-ci reposent sur ce que nous espérons avoir tiré des chartes de la Noë bon nombre de détails, de *détails* seulement, mais qui, répétés pour chaque époque et pour chaque domaine, feraient une solide et riche mine de matériaux pour la construction précise à la fois et raisonnée de l'histoire générale.

TABLE DES SUJETS TRAITÉS

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PLAN DE L'ABBAYE ET DES RUINES DE L'ÉGLISE REPRODUCTION DE VINGT SCEAUX

